

Semaine du 21 au 25 mars 2022

COMMERCE INTERNATIONAL – LES FILIÈRES AGRICOLES DES RUP RÉPONDENT À LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES CLAUSES MIROIR

Le mercredi 16 mars, les secteurs productifs de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche des régions ultrapériphériques (RUP), incluant les Açores, Madère et les Canaries, ont répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur l'application des normes sanitaires et environnementales de l'Union européenne aux produits agricoles et alimentaires importés.

Le sujet des clauses miroir représente une priorité de la Présidence française de l'UE.

Les productions agricoles des RUP entrent en concurrence avec de nombreux produits agricoles et agroalimentaires d'Amérique centrale, d'Afrique et d'Asie, qui sont souvent produits à moindres coûts, comparativement aux productions européennes, du fait d'un nombre plus réduit de contraintes réglementaires.

En effet, Les productions des pays tiers ne sont pas soumises aux mêmes règles sanitaires, phytosanitaires, sociales et environnementales, et dans le cas des productions BIO, certains pays tiers bénéficient d'accords bilatéraux avec l'UE qui reconnaissent l'équivalence de leurs productions, , alors même qu'ils ne respectent pas les mêmes normes strictes que doivent respecter les productions européennes.

Cette inégalité de traitement menace le rôle structurant de première importance que joue l'agriculture dans les territoires ultramarins européens. L'introduction de clauses miroirs permettrait de rétablir une équité entre producteurs européens et producteurs des pays tiers, en garantissant l'application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés.

Vous trouverez la réponse complète apportée au nom des secteurs productifs de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche des RUP [ici](#).

Vous trouverez également la réponse de la Conférence des Présidents des Régions ultrapériphériques (CPRUP) [ici](#).

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES – DISPOSITIFS PRÉVUS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LA COMMISSION EUROPÉENNE

Au cours des deux premières semaines de mars, l'équipe d'Eurodom s'est rendue aux Antilles et sur l'île de La Réunion afin de s'entretenir avec les représentants des secteurs productifs de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche.

Comme cela a déjà été évoqué dans nos précédents InfoRup, la guerre en Ukraine entraîne des répercussions majeures sur les économies ultramarines, sur l'approvisionnement de plusieurs matières premières agricoles, sur la modification des flux d'approvisionnement de certains produits des pays tiers vers les marchés européen et local, mais également la forte pression liée au pouvoir d'achat.

Les craintes principales des représentants des secteurs productifs ultramarins se cristallisent autour du coût de la vie et la disponibilité des ressources.

Le mercredi 16 mars, le Premier ministre Jean Castex, accompagné des ministres Bruno Le Maire et Julien Denormandie, a présenté un Plan de résilience économique et social qui vise à faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, notamment à l'augmentation du prix des matières premières.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a indiqué que 400 millions d'euros sont prévus pour les éleveurs « *fortement dépendants d'achats d'aliments et qui connaîtront des pertes liées à la hausse du cours des grains* ». Il s'agit d'une mesure de court terme sur quatre mois avec des premiers versements dans les deux mois à venir, en prenant en compte les effets de l'augmentation du prix des matières premières sur les éleveurs à partir du 15 mars.

Les modalités de distribution de l'aide doivent être discutées entre le cabinet du Ministre et les représentants de l'élevage, au cours de la semaine et jusqu'à la fin du mois de mars. Le principe de l'aide est validé au niveau de la Commission européenne mais une évolution du cadre européen est encore nécessaire.

En revanche, le gouvernement ne prévoit pas d'aides directes pour faire face à l'augmentation du prix des engrais mais un Plan de sécurisation des matières premières, le report des mesures de paiement et le développement des engrais organiques français.

Le Plan de résilience annoncé par le gouvernement est également l'occasion d'accélérer le renforcement de la souveraineté agricole et agroalimentaire de la France sur la scène européenne, principalement autour de quatre grands axes d'action :

- Un plan souveraineté « azote » qui vise à privilégier les engrais verts et le développement des filières de valorisation des engrais organiques.
- Un plan « protéines végétales » qui vise à réduire la dépendance de la France aux importations des pays tiers hors UE.

- Un plan souveraineté « énergie agricole et alimentaire » pour développer les énergies renouvelables et la décarbonation de l'agriculture.
- Un plan souveraineté « fruits et légumes », qui prévoit d'associer étroitement les territoires ultramarins.

En outre, le secteur agricole et alimentaire bénéficiera de plusieurs mesures générales, au même titre que les entreprises. C'est le cas notamment de la remise carburant de 15 centimes, du remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) de 2021 avec possibilité de demander un acompte de 25% sur 2022, du relèvement des prêts garantis par l'Etat (PGE) à 35% du chiffre d'affaires et de l'éligibilité aux aides gaz et électricité. Le gouvernement doit prendre en charge la moitié du surplus des dépenses énergétiques dans la limite de 25 millions d'euros.

Finalement, au niveau européen, la Commission européenne a prévu de débloquer 500 millions d'euros pour les secteurs agricoles européens touchés par les conséquences du conflit ukrainien. L'Union européenne devrait accorder plus de 89 millions d'euros à la France. Chaque État membre est libre de choisir les secteurs qu'il souhaite soutenir, les mesures à mettre en place pour renforcer la sécurité alimentaire ainsi que des aides supplémentaires et ce jusqu'à deux fois les sommes accordées.

Le projet d'acte délégué doit encore être adopté par la Commission européenne cette semaine avant d'être validé par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

Vous trouverez aux liens suivants :

- *Le Plan de résilience économique et sociale complet [ici](#).*
- *Le discours complet du Premier ministre Jean Castex [ici](#).*
- *Le discours complet du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie [ici](#).*

STRATÉGIE MARITIME – PUBLICATION DU RAPPORT D'INFORMATION SUR « LES OUTRE-MER AU CŒUR DE LA STRATÉGIE MARITIME NATIONALE »

Le rapport d'information sur « *les Outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale* » de la Délégation sénatoriale aux Outre-mer présenté par les sénateurs Marie-Laure Phinéa-Horth (Guyane, RDPI), Annick Petrus (St-Martin, LR) et Philippe Folliot (Tarn, UC) a été publié sur le site du Sénat.

Pour mémoire, Eurodom avait été auditionné le 2 décembre 2021 dans le cadre de la préparation de ce rapport. L'audition était présidée par la sénatrice Victoire Jasmin (Guadeloupe, SER) et avait réuni Stéphane Bijoux, eurodéputé Renew, Joel Destom, membre du Comité économique et social européen et Benoit Lombrière, délégué général adjoint d'Eurodom.

Ce rapport se décline en 40 recommandations concrètes, dont certaines reprennent les éléments des propositions d'amélioration formulées par Eurodom pour le secteur de la pêche des Outre-mer lors de son audition, à savoir :

- La mise en place d'un « POSEI Pêche », sur le modèle du règlement de l'Union européenne sur le soutien à l'agriculture dans les RUP ;

- L'obtention de l'autorisation des aides d'État pour le renouvellement des flottes de pêche dans les RUP.

Les rapporteurs estiment que cette stratégie devrait être relevée au niveau législatif et faire l'objet d'un débat démocratique devant le Parlement national sur ses orientations.

Vous trouverez aux liens suivants :

- *Le rapport d'information sur les Outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale [ici](#).*
- *L'audition d'Eurodom dans son intégralité [ici](#).*

BOIS – CLÔTURE DES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

Les Assises de la forêt et du bois ont officiellement pris fin le 16 mars 2022 lors d'une conférence de presse en présence de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de Bérangère Abba, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.

Ces Assises avaient été annoncées par le Premier ministre Jean Castex, le 24 juillet 2021 et ont été lancées le 19 octobre 2021. L'objectif était d'apporter des propositions opérationnelles pour répondre aux difficultés de la filière, confrontée aux effets du changement climatique et au problème de la valorisation de la ressource.

Afin d'engager un dialogue structuré et régulier sur cette question, quatre groupes de travail thématiques ont été formés et se sont réunis d'octobre 2021 à février 2022 pour formuler plusieurs propositions.

Le ministre Julien Denormandie s'est félicité du déroulement de ces Assises qui ont permis de définir une vision forestière globale suite à « *un dialogue nourri* », avec près de 480 participants inscrits et plus de 300 contributions écrites reçues.

Ces Assises ont notamment permis au Gouvernement de tracer une feuille de route multisectorielle, transversale et commune pour la forêt sur le long terme, organisée autour de 4 piliers :

- Relever le défi de la connaissance pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique ;
- Poursuivre et pérenniser les financements dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité ;
- Investir massivement pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois ;
- Expérimenter des nouvelles formes de dialogue national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises.

Toutefois, s'agissant des Outre-mer, dans un communiqué de presse du 16 mars plusieurs ONG environnementales ont déploré le fait que « *la grande diversité et richesse des contextes et enjeux des forêts ultramarines ne donnent pas lieu à des décisions concrètes significatives pour répondre aux attentes des acteurs de ces territoires* ».

Les territoires ultramarins ont pourtant également participé aux travaux, notamment par des contributions du Comité consultatif des forêts d'Outre-Mer de l'Office national des forêts (ONF). La synthèse des travaux des groupes de travail comprend également plusieurs propositions relatives aux territoires ultramarins.

Vous trouverez aux liens suivants :

- *La synthèse des travaux des groupes de travail [ici](#).*
- *Le dossier de presse du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation [ici](#).*
- *Le replay de la clôture des Assises de la forêt et du bois [ici](#).*

AGENDA DE LA SEMAINE
Semaine du 21 au 25 mars 2022

	Commission européenne	Parlement européen	Conseil de l'UE	Autres événements
<i>Lundi</i> 21.03	Réunion du groupe d'experts sur la mise en œuvre du règlement européen sur les plans stratégiques de la PAC	Commission du Commerce international (COM INTA) <i>1. Future coopération entre l'UE et l'Inde en matière de commerce et d'investissement</i> <i>2. Avenir des relations commerciales UE-Afrique</i>	Conseil Affaires étrangères (Bruxelles) <i>Guerre en Ukraine : situation sur place et les mesures prises par l'UE</i> Conseil Agriculture et Pêche (Bruxelles) <i>1. Application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés</i> <i>2. Approbation des plans stratégiques de la PAC</i> <i>3. Indépendance protéique de l'Union européenne</i> <i>4. Impact de la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles européens</i> <i>5. Révision de la directive européenne SUD (usage durable des pesticides)</i>	Journée internationale des forêts
<i>Mardi</i> 22.03		Commission du Commerce international (COM INTA) Débat sur la stratégie indopacifique dans le domaine du commerce et des investissements <i>Mise à disposition sur le marché européen et les exportations de matières premières et produits issus de la déforestation</i> Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (COM ITRE) <i>Neutralité climatique d'ici à 2035 dans le domaine de l'utilisation des terres, de la foresterie et de l'agriculture</i> Commission de l'agriculture et du développement rural (COM AGRI)		

		<p><i>1.Incidence de la PAC sur le développement des zones rurales</i></p> <p><i>2.Vision à long terme pour les zones rurales</i></p> <p><i>3.Mise à disposition sur le marché européen et les exportations de matières premières et produits issus de la déforestation</i></p> <p><i>4.Compte-rendu de la mission au Salon international de l'agriculture</i></p> <p><i>5.Échange de vues sur le secteur agricole avec les autorités ukrainiennes</i></p>		
<i>Mercredi</i> 23.03	<p>Réunion hebdomadaire du Collège des commissaires (Bruxelles)</p> <p><i>Paquet Protection de la nature : Utilisation durable des pesticides, Alimentation abordable et revenu équitable pour les agriculteurs</i></p> <p>Réunion du groupe d'experts sur la sécurité alimentaire</p>	<p>Session plénière (Bruxelles)</p> <p><i>Vote sur la mise en œuvre de la politique de cohésion</i></p> <p><i>Vote sur la résolution sur la nécessité d'un plan d'action d'urgence pour assurer la sécurité alimentaire</i></p>	Conseil européen (Bruxelles)	
<i>Jeudi</i> 24.03	<p>Réunion du groupe d'experts sur l'Organisation commune des marchés</p>	<p>Session plénière (Bruxelles)</p>	<p>Conseil européen (Bruxelles) en présence du président des États-Unis Joe Biden</p> <p><i>1.Guerre en Ukraine et sanctions contre la Russie</i></p> <p><i>2.Résilience de l'économie européenne dans plusieurs secteurs stratégiques dont les matières premières et l'alimentation</i></p>	
<i>Vendredi</i> 25.03			<p>Conseil européen (Bruxelles)</p> <p>Conférence sur l'avenir de l'Europe</p>	